



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



## RÉMUNÉRATIONS INFÉRIEURES À L'OMPL

La moyenne régionale, tous secteurs confondus, est inférieure à la moyenne nationale. Les rémunérations nettes moyennes annuelles sont plus élevées dans le secteur cadre de vie-technique.



### Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



### Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



### Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

## Rémunération des salariés par catégorie sociale<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés ouvriers	Centre	Ompl
	34 917 €	26 488 €	22 543 €	27 475 €	28 438 €
	NS*	NS*	NS*	28 142 €	29 941 €
	NS*	NS*	NS*	NS*	30 744 €
	NS*	NS*	NS*	NS*	27 554 €
	NS*	22 684 €	NS*	27 455 €	23 822 €
	40 925 €	NS*	20 760 €	24 269 €	28 625 €
	NS*	NS*	NS*	NS*	28 229 €
	NS*	NS*	20 733 €	25 106 €	30 946 €
	NS*	NS*	NS*	NS*	28 037 €
	NS*	NS*	20 471 €	20 762 €	21 603 €
	31 976 €	21 199 €	19 355 €	21 822 €	22 107 €
	NS*	NS*	19 494 €	19 696 €	19 630 €
	NS*	22 163 €	21 933 €	22 876 €	22 903 €
	NS*	27 316 €	18 509 €	22 004 €	22 086 €
	NS*	NS*	20 733 €	21 347 €	22 756 €
	23 208 €	NS*	14 707 €	18 575 €	20 452 €
<b>Moyennes</b>	<b>33 626 €</b>	<b>22 194 €</b>	<b>19 908 €</b>	<b>22 915 €</b>	<b>24 130 €</b>

\* NS: Non significatif

1. La DADS « salariés » donne la rémunération nette moyenne OMPL de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.